

Frais pour activités de réception ou d'accueil

Paragraphe 21 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)
Divulguation des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2018-2019
Trimestre : octobre à décembre

Description de l'activité	Date	Nombre de personnes prévues	Coût de l'activité
Départ à la retraite	2018-10-05	45	125,00 \$
25 ans de services	2018-10-11	n/d	125,00 \$
Rencontre du Comité sur le civisme afin d'examiner les propositions de candidatures des personnes ayant accompli des actes de civisme en 2017.	2018-10-17	8	2 157,00 \$
Départ à la retraite	2018-10-18	n/d	57,49 \$
Départ à la retraite	2018-10-18	19	150,00 \$
Départ à la retraite	2018-10-18	21	149,39 \$
25 ans de services	2018-10-24	37	125,00 \$
26 ans de services	2018-10-25	13	104,06 \$
27 ans de services	2018-10-26	17	38,18 \$
28 ans de services	2018-11-01	22	101,50 \$
Départ à la retraite	2018-11-01	20	128,77 \$
25 ans de services	2018-11-07	13	141,45 \$
25 ans de services	2018-11-08	30	125,00 \$

Description de l'activité	Date	Nombre de personnes prévues	Coût de l'activité
Départ à la retraite	2018-11-08	120	150,00 \$
Départ à la retraite	2018-11-08	53	150,00 \$
25 ans de services	2018-11-21	31	109,87 \$
25 ans de services	2018-11-23	10	81,58 \$
Départ à la retraite	2018-11-23	n/d	150,00 \$
Départ à la retraite	2018-11-30	3	32,19 \$
Départ à la retraite	2018-12-01	20	131,85 \$
Départ à la retraite	2018-12-05	n/d	150,00 \$
25 ans de services	2018-12-07	54	109,87 \$
25 ans de services de 3 personnes	2018-12-13	68	327,41 \$
25 ans de services	2018-12-14	13	51,69 \$
25 ans de services	2018-12-18	40	125,00 \$

Informations complémentaires

Les données incluent le Fonds Accès Justice, le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels ainsi que le Fonds des registres et excluent les tribunaux à qui des services de soutien sont fournis et le Conseil de la magistrature.

Données comptabilisées au 31 décembre 2018. Elles peuvent faire l'objet d'une modification au prochain trimestre.